

Nous avons joué un rôle de premier plan dans la mise en place de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du Fonds monétaire international (FMI), pour favoriser l'adaptation dans les pays à faibles revenus affligés de dettes, et dans la création du programme spécial pour l'Afrique de la Banque mondiale.

Je tiens à ajouter que notre foi dans le système est aussi fondée sur l'expérience passée. Le Canada n'a pas hésité à fournir de l'aide aux pays qui traversaient des situations difficiles, des pays comme la Guyana, la Jamaïque et la Zambie. Nous avons dirigé le groupe de soutien à la Guyana, premier effort coordonné pour aider un pays à s'acquitter de ses dettes envers le FMI et la Banque mondiale.

Des signes encourageants dans l'ensemble des pays en développement permettent de croire au succès de la stratégie internationale au regard de la dette. Par exemple, le rapport dette-PNB (produit national brut) des pays en développement est passé de 52 p. 100 en 1987 à 38 p. 100 en 1991. Fait encore plus important, le pourcentage consacré au service de la dette a diminué de plus d'un tiers, passant de 30 p. 100 en 1986 à 20 p. 100 en 1991.

Ces améliorations permettent aux gouvernements débiteurs de disposer d'une plus grande marge de manoeuvre pour rajuster les autres programmes sociaux et économiques du pays et ainsi assurer des progrès constants vers un développement durable.

Il ne faut pas faire abstraction de tous les autres éléments lorsque l'on examine la question de la dette. Elle est liée à la performance globale d'un pays, notamment à ses rapports avec son environnement. Nous pouvons être fiers du fait qu'à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Premier ministre ait proposé un système de conversions des dettes d'APD au profit de l'environnement, d'une valeur maximale de 145 millions de dollars, pour les pays d'Amérique latine qui réduiront leur dette tout en appuyant les programmes environnementaux intérieurs.

Les conversions seront négociées pays par pays, en tenant compte d'autres facteurs tels que la promotion des droits de la personne et de la démocratie et la mise en oeuvre de politiques économiques efficaces.

Il s'agit là de l'un des nouveaux éléments de la stratégie mondiale pour régler le problème de la dette.

Les «modalités de Trinité», mentionnées précédemment, constituent un autre élément de cette stratégie. En vertu de cet accord, les pays les plus pauvres du monde pourront voir les paiements (principal et intérêt) des créances dues au Club de Paris réduits de 50 p. 100. L'impact de cet accord devrait se faire sentir plus particulièrement dans de nombreux pays d'Afrique qui font partie de cette catégorie.